

République Française
Département Indre et Loire
Commune de Louans

Compte rendu de séance
Séance du 4 Novembre 2019

L' an 2019 et le 4 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas (Arrivé au début du Point II), Mme LANGEVIN Christine.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUBREUIL PICHON Claude à Mme GOUGET Micheline, M. FALLOURD Ludovic à M. AUBERT Thomas

Excusé : M. PLOTON Pascal

Absent(s) : M. MALSERGENT Jean-Louis, M. LEROUX Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 30/10/2019

Date d'affichage : 30/10/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGEVIN Christine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02 septembre 2019
- II - Demande de subvention auprès du Conseil Régional (CRST)
- III - Segilog : contrat logiciels et prestations - renouvellement
- IV - Organisation du 11 novembre
- V - Contrats d'assurances de la commune
- VI - SIEIL : demande de fonds de concours
- VII - Demande de Subvention GSCF
- VIII - Questions diverses

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

VIII - Avenants travaux rénovation et isolation salle associative, salle du conseil et mise en accessibilité des WC publics

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 02 septembre 2019

Le compte-rendu de la session du 02 septembre 2019 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

ARRIVEE DE MONSIEUR AUBERT THOMAS

II - Demande de subvention auprès du Conseil Régional (CRST)

Madame le Maire rappelle le projet, Rénovation, Isolations des salles de mairie et accessibilité des sanitaires publics, il est proposé les travaux pour un montant de 104 706,48€ HT, avec avenant : 107 682,48€ HT

Dans le cadre de ce projet, la commune peut obtenir des subventions au titre Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à élaborer son programme d'action pour la Rénovation, Isolation des salles de mairie et accessibilité des sanitaires publics et à inscrire le budget nécessaire à l'opération.
- **APPROUVE** le plan de financement indiqué suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Diagnostic amiante et plomb	730,00			%
Rapport énergétis	1 500,00	DETR	33 160,00	30,79
Maçonnerie	6 862,00	CRST		
Charpentier	27 117,00	FCTVA	17 664,00	16,404
Menuiserie	4 505,22	Autofinancement	56 858,00	52,80
Isolation plâtrerie	17 516,00			
Electricité	12 437,41			
Plomberie	4 389,00			
Carrelage	3 539,53			
Peinture	6 548,00			
Chauffage	5 890,32			
Maître d'oeuvre (Soliha)	10 912,00			
Contrôle	1 830,00			
SPS	930,00			
Charpentier - Avenant	2 976,00			
Total	107 682,48	Total	107 682,00	100%

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer tout document relatif à cette demande et à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

III - Segilog : contrat logiciels et prestations - renouvellement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prestation de service proposé par la société Segilog et ayant pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels utilisés par la Mairie, avec la documentation d'utilisation, et la fourniture par SEGILOG d'une prestation d'assistance, de formation, de suivi et de développement.

Ce contrat est proposé pour une durée de 3 ans, avec prise effet au 15 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'accepter ce contrat
- de charger Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IV - Organisation du 11 novembre

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'étant donné que le CCAS a été dissous, il s'avère nécessaire que le Conseil Municipal lui donne son accord pour la préparation du 11 novembre avec le CCCAS : l'organisation des repas, l'animation et les colis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- charge Madame le Maire avec l'aide du CCCAS pour organiser le repas, l'animation et les colis,
- autorise Madame le Maire à encaisser les chèques de 30 euros (prix d'un repas) pour les participants payants,
- louer la Salle Saint Jean, si les travaux de la Grange à Dîmes ne sont pas terminés à temps.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

V - Contrats d'assurances de la commune

Le contrat d'assurance arrivant à échéance à la fin de l'année, Madame le Maire a demandé des devis à 5 compagnies d'assurance, 3 ont répondu :

- SMACL
- MUTUELLES DE POITIERS
- AXA

Après avoir analysé les différents devis, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir la compagnie SMACL, contrat sans franchise
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget de la commune

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VI - SIEIL : demande de fonds de concours

Le 3 juin dernier, le Conseil Municipal avait délibéré pour une autorisation de demande de fonds de concours auprès du SIEIL concernant les travaux de parking et cheminement piétonnier sur la RD21.

La préfecture nous demande de modifier la délibération avec un plan de financement, voici la proposition ci-dessous :

En date du 17 juillet 2018, point 8, le Conseil Municipal a délibéré sur des demandes de fonds de concours auprès du SIEIL pour les travaux "parking et chemin piétonnier", hors suite au marché les montants sont différents.

Par conséquent Madame le Maire propose de faire une nouvelle délibération avec les montants exacts du marché.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre du lot N°2 reçu de l'entreprise ENGIE INEO pour un montant de 5 180.06 € HT soit 6 216.07 € TTC concernant la mise en place de l'éclairage public pour le parking dans le bourg (éclairage LED + détecteur de présence pour 3 candélabres).

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre du lot N°2 reçu de l'entreprise ENGIE INEO pour un montant de 19 592.11 € HT soit 23 510.53 € TTC concernant la mise en place de l'éclairage public pour le cheminement piéton sur la RD21 (11 candélabres).

- Madame le Maire propose également un avenant par le remplacement des DHP en LED de puissance correspondante soit un avenant de 80.30 € x 11 candélabres pour un montant de 883.30 € HT soit 1 059.96 € TTC.

CREATION PARKING et LIAISON DOUCE sur la RD21

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Demande de Fonds de Concours auprès du SIEIL

DEPENSES		RECETTES	
Achat terrain	2 463	Conseil départemental	38 000
Travaux TP	128 338	Amende de police	12 960
Passerelle et Génie Civil	34 460	Conseil régional	
Maître d'œuvre	8 750	Fonds de concours SIEIL à 50 %	12 800
Espaces verts	10 386	FCTVA taux 16,404	34 457
Eclairage public	25 655	Autofinancement	111 835
TOTAL DEPENSES	210 052	TOTAL RECETTES	210 052

Afin de financer ces travaux , Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la participation du SIEIL au titre du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents :

- **ACCEPTÉ** les travaux d'éclairage pour le parking et le cheminement piétonnier sur la RD21
- **ACCEPTÉ** l'avenant de 883.30 € HT soit 1 059.96 € TTC
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de fonds de concours au SIEIL et signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VII - Demande de Subvention GSCF

Monsieur Thierry VELU, Président - Fondateur du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français), par mail en date du 03 octobre 2019, sollicite une subvention pour l'année 2020 de la commune pour réaliser leurs interventions sur le plan national/international et pour soutenir les personnes SDF.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas verser de subvention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VIII - Avenants travaux rénovation et isolation salle associative, salle du conseil et mise en accessibilité des WC publics

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2019 concernant le choix des entreprises pour les travaux de rénovation et isolation de la salle associative, salle du conseil, et mise en accessibilité des WC publics

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité que des avenants soient nécessaires,

Les sommes seront prélevées au budget 2019 investissement - opération 234 "Mairie / grange à Dîmes".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les avenants nécessaires aux travaux de rénovation et isolation de la salle associative, salle du conseil, et mise en accessibilité des WC publics.
- Ces sommes seront prélevées sur le budget investissement 2019 - opération 234 " Mairie / grange à Dîmes ".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IX - Questions diverses

- a) Ecole : 3 enfants ont quitté l'école aux vacances de Toussaint suite aux déménagements des familles
Devenir du jeu "Tapis volant" dans la cour de l'école
Conseil d'école : le 05 novembre
- b) Garderie : quelquefois + de 40 enfants à 16h : Claire vient aider les filles
Remplacement de 7 anti pince doigts sur 17 - Prévoir les 10 autres l'année prochaine
Achat d'entrebâilleurs pour les fenêtres de la garderie
- c) Voirie : Travaux effectués début septembre

Chantier liaison douce : la passerelle sera installée cette semaine, reste le paysagiste à venir et INEO pour l'éclairage public

- d) Chantier des salles et wc publics : quasiment terminé
- e) Assainissement collectif : La société SOA est intervenue fin juin sur les bourgs de Louans et Le Louroux afin de réaliser l'hydrocurage
- f) Problème de vitesse dans la commune : 2 arrêtés ont été pris :
- à la séguinière : limitation de vitesse à 30km/h
- Route de St Branchs : remplacement d'un céder le passage par un stop au niveau du cimetière
- g) Numérotation : demande de devis pour les numéros, panneaux de hameaux et les plaques du bourg
- h) Association des Communes en Zone Argileuse 37 et l'ASSIL 37 (Association des sinistrés Sécheresse d'Indre et Loire)
Appel à manifester le 16 novembre à 9 h - Place Jean Jaurès
- i) Epicerie ambulante : Tous les vendredis des semaines paires de 14h à 16h

En mairie, le 06/11/2019
Le Maire
Micheline GOUGET